



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 septembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 septembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 septembre 2006

**Restructuration du haut de la Place de la Brèche à Niort -
Approbation des marchés - Lots 4 à 23**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoint :

Mme Jeanine BIMES

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2006

DELIBERATION D20060379

AMERU

**Restructuration du haut de la Place de la Brèche à Niort -
Approbation des marchés - Lots 4 à 23**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal du 27 janvier 2006 a retenu Deux-Sèvres Aménagement comme mandataire de la Ville, maître d'ouvrage, pour la restructuration du haut de la place de la Brèche.

La Ville de Niort, par l'intermédiaire de son mandataire, a lancé un marché de travaux sur appel d'offres comportant 23 lots.

Les trois premiers lots relatifs à la construction du clos et couvert du multiplexe cinématographique, du centre d'animation et d'initiative, de la cafétéria et des espaces publics du haut de la place de la Brèche ont été attribués lors du Conseil Municipal du 23 juin 2006.

Il convient à présent de d'attribuer les lots n°4 à 23.

Deux-Sèvres Aménagement, mandataire, est habilité à signer les marchés de travaux correspondants.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 20 septembre 2005 a procédé au choix des attributaires.

Le lot n°8 : fondations spéciales n'a pas été attribué puisqu'il s'avère sans objet.

Le lot 23 (nettoyage) est infructueux et sera relancé prochainement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés attribués :

- pour le Lot n°4 :VRD, de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 789.910,10 € HT, soit 944.732,48 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement et se décomposant comme suit : Tranche ferme : 920.868,69 € TTC ; Tranche conditionnelle 2 : 23.863,79 € TTC
- pour le Lot n°5 : Arrosage, de l'entreprise VIVATYS pour un montant de 146.142,68 € HT, soit 174.776,64 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement et se décomposant comme suit : Tranche ferme :34.819,76 € TTC ; Tranche conditionnelle 4 : 40.554,76 € TTC ; Tranche conditionnelle 5 : 99.402,12 € TTC
- pour le Lot n°6 : Eclairage extérieur, de l'entreprise STECO pour un montant de 74.118,65 € HT, soit 88.645,91 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement.
- pour le Lot n°7 : sols et marches pierres extérieurs, de l'entreprise SOMEBAT pour un montant de 1.704.118,00 € HT, soit 2.038.125,13 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement.
- pour le Lot n°9 : Gros œuvre maçonnerie, de l'entreprise LEGRAND pour un montant de 5.990.630,48 € HT, soit 7.164.794,05 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement et se décomposant comme suit : Tranche ferme : 6.886.299,02 € TTC ; Tranche conditionnelle 2 : 271.079,83 € TTC ; Tranche conditionnelle 3 : 7.415,20 € TTC
- pour le Lot n°10 : Pierre et maçonneries extérieures, de l'entreprise DA SILVA pour un montant de 87.748,50 € HT, soit 104.947,21 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement.
- pour le Lot n°11 : Charpente et ossature métallique, de l'entreprise GUYONNET pour un montant de 811.301,80 € HT, soit 970.316,95 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement.
- pour le Lot n°12 : métallerie industrielle et traditionnelle, du groupement MARCHET / LA FORGE DE LA BELLE pour un montant de 644.522,65 € HT, soit 770.849,09 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement.
- pour le Lot n°13 : Etanchéité, de l'entreprise SMAC / BERGERET pour un montant de 932.763,09 € HT, soit 1.115.584,66 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement et se décomposant comme suit : Tranche ferme : 1.099.006,86 € TTC ; Tranche conditionnelle 2 : 16.577,80 € TTC
- pour le Lot n°14 : Couverture zinguerie, de l'entreprise LIZET pour un montant de 83.686,18 € HT, soit 100.088,67 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement.
- pour le Lot n°15 : Verrière façade, de l'entreprise SIGLAVER pour un montant de 203.364,00 € HT, soit 243.223,34 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement.
- pour le Lot n°16 : Menuiseries extérieures, de l'entreprise BGN pour un montant de 165.889,30 € HT, soit 198.403,60 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement.
- pour le Lot n°17 : Ouvrages spéciaux bois, de l'entreprise FRERE pour un montant de 1.080.951,79 € HT, soit

1.292.818,34 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement.

- pour le Lot n°18 : Stores, de l'entreprise ARNAULT DIFFUSION pour un montant de 58.110,45 € HT, soit 69.500,10 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement.
- pour le Lot n°19 : tables élévatrices, de l'entreprise CEFAM pour un montant de 76.086,96 € HT, soit 91.000,00 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement.
- pour le Lot n°20 : Peinture, de l'entreprise ARMONIE DECO pour un montant de 49.744,06 € HT, soit 59.493,90 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement.
- pour le Lot n°21 : ascenseur monte-charge, de l'entreprise OTIS pour un montant de 347.600,00 € HT, soit 415.729,60 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement.
- pour le Lot n°22 : électricité, courants forts et faibles, de l'entreprise STECO pour un montant de 52.133,00 € HT, soit 62.351,07 € TTC, inscrit à l'acte d'engagement.

- autoriser Monsieur le Président de Deux-Sèvres Aménagement, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort, à signer lesdits marchés.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	29
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)